



Les dessous des deux grèves du tramway

Dans l'espace d'un an, les citoyens de Montréal ont été privés deux fois du service de transport en commun. L'an dernier, les employés de tramways abandonnaient le travail à minuit, mais cette fois-ci ils choisirent cinq heures de l'après-midi, au moment précis où des milliers et des milliers de personnes ayant fini le travail au bureau, à l'atelier, à l'usine, se disposaient à réintégrer leur domicile. Ces messieurs (?) ne se sont guère inquiétés de savoir comment les citoyens de Montréal se rendraient chez eux. C'était la dernière de leurs inquiétudes. Qu'ils se rendent à pied ou mendient un "lift" aux automobilistes qui, règle générale, ont montré plus de coeur et d'esprit civique que ces messieurs à boutons jaunes qui s'imaginent que parce qu'ils ont un uniforme sur le dos, ils peuvent tout régenter à leur guise.

Aurait-on jamais pu croire qu'une telle transformation aurait pu se produire en si peu de temps. Nous nous rappelons le jour où les employés de tramways étaient reconnus pour leur affabilité et leur politesse. C'était d'usage courant de voir un conducteur de tramway aider à monter ou à descendre dans leur voiture les enfants, les femmes et les personnes d'âge. Ils gagnaient alors un salaire modique. Par la suite, et ce, pendant un quart de siècle, les employés de tramways ont obtenu des améliorations sensibles dans leur salaire et leurs conditions de travail, et ce, par l'entremise de la Division 790 des employés de tramways de Montréal (Fédération Américaine du Travail), et ce, sans jamais devoir recourir à la grève, car ceux qui dirigeaient les destinées de l'Union des employés de tramways s'étaient efforcés d'inculquer à leurs membres le sens des responsabilités qu'ils avaient envers le public, qui, somme toute, est leur véritable employeur.

Qui a amélioré le sort des employés de tramways ?

L'Union des employés de tramways a fait bénéficier ses membres d'améliorations successives au fonds de pension, à l'institution d'une assurance-maladie, sans compter de nombreuses augmentations de salaire. Il est bon ici de rappeler qu'en 1918, les employés de tramways gagnaient 19 cents de l'heure tandis que maintenant ils gagnent une moyenne de 65 cents à 92 cents de l'heure. Qui leur a obtenu cela ? Ce n'est certes pas le Canadian Congress of Labor.

Il est bon également de mentionner que la Division 790 détient un contrat avec la Compagnie des Tramways depuis 1918, que ce contrat a été renouvelé successivement et endossé par tous les employés, sans distinction, entre autres, en 1940 sur un vote d'une majorité d'environ 1,800 voix. Ce contrat contenait une clause en vertu de laquelle la compagnie s'engageait à payer aux employés un boni de 25% à même ses recettes, excédant un montant de \$13,000,000 en 1937, et \$15,000,000 en vertu du contrat de 1940.

Nous n'énumérerons pas les autres avantages que procura l'Union internationale des employés de tramways à ses membres sous forme de secours mutuels, pas plus que nous ne mentionnerons l'estime que la population de Montréal en général avait pour les employés de tramways, ni combien elle les applaudissait à chaque Fête du Travail lorsque la fanfare et leurs nombreux membres prenaient part dans les rangs de la parade de la Fête du Travail.

Hier et aujourd'hui

Quel contraste avec aujourd'hui où les employés de tramways sont tenus en suspicion par le gros de la population qui n'a que du mépris et du dédain pour eux. Voir un employé de tramway déambuler dans les rues soulève presque la rancœur de nombreux citoyens, hommes, femmes, enfants, qui ont du, au cours d'une journée de froid terrible, marcher quelquefois des milles et des milles pour se rendre chez eux.

On peut se demander pourquoi le gros des employés de tramways a abandonné la Division 790 pour se jeter dans les bras des agitateurs de la Canadian Brotherhood of Railway Employees qui leur a promis monts et merveilles et qui, comme la montagne de la fable, a fini par accoucher d'une souris.

Les Fraternités de chemins de fer n'ont rien à faire avec les tramways

Nombre de personnes sont sous l'impression que la Canadian Brotherhood of Railway Employees est une des Fraternités d'employés de chemins de fer ou leur est affiliée. C'est une erreur, car les Fraternités des employés de chemins de fer comprennent les ingénieurs et chauffeurs de locomotives, les conducteurs de trains, les préposés aux bagages des "gros

chairs" et les télégraphistes ; toutes sont des organisations internationales, sont des associations de grande valeur tant pour leurs membres que pour le public et n'ont rien de commun avec la C. B. R. E. de MM. Mosher et Marquette.

Qu'a apporté aux employés de tramways leur nouvelle allégeance ?

En changeant d'allégeance, les employés de tramways se sont imaginés qu'ils amélioreraient leurs conditions. Qu'ont-ils gagné à date en fait de bénéfices immédiats ? Un gros zéro.

Il est fort possible que dans l'avenir, la compagnie des tramways consente à signer un contrat avec la nouvelle union, comportant quelques augmentations de salaire. Réfléchissons donc froidement. Si les employés de tramways étaient restés fidèles à la Division 790, qui avait, elle, un contrat toujours en vigueur, il est hors de doute qu'ils auraient obtenu plus par l'entente et la coopération que par des menaces et des déclarations de grève.

Pourquoi l'Union internationale n'a pas déclaré la grève

Rien n'empêchait la Division 790 d'avoir recours aux mêmes moyens et de faire déclarer elle aussi une grève des employés de tramways pour forcer la main au Conseil National du Travail en temps de guerre à accorder aux employés de tramway le plein boni de vie chère, disons aujourd'hui des augmentations de salaire équivalentes.

L'Union internationale n'a pas déclaré de grève, car elle voulait tenir la promesse faite par le président de la Fédération Américaine du Travail qu'il ne devrait pas y avoir de grève pendant la durée de la guerre, et que si jamais une grève s'imposait, elle ne serait déclarée qu'après que tous les autres moyens de conciliation auraient été épuisés en vain.

Qui a réclamé le plein boni de vie chère ?

L'Union des employés de tramway soumit une demande pour le plein boni de vie chère au Conseil Régional du Travail en temps de guerre du Québec, sa requête fut rejetée. N'oubliez pas ce point important, c'est que P.-E. Marquette, le grand manitou pour Québec du Canadian Congress of Labor et l'instigateur des deux grèves du tramway, était et est encore membre dudit Conseil Régional ; à moins d'erreur de notre part, il fit bloquer la requête des employés de tramways ou tout au moins il ne fit pas un geste pour la faire accepter par ses collègues, — il savait que si cette requête était accordée la position de la Division 790 grandissait de 100 pour 100, c'est ce qu'il ne voulait pas, tandis qu'en étant rejetée cela lui donnait le champ libre pour dire aux employés de tramways : "L'Union internationale ne peut rien faire pour vous autres, elle vous a toujours trahis, rejoignez mon organisation et je vous ferai avoir ce que vous demandez." C'est d'ailleurs la tactique qu'il a coutume de suivre depuis qu'il est membre du Conseil régional et organisateur du Congrès canadien.

Tout cela est tellement vrai que sur ses en-têtes de lettre du Congrès canadien, il y avait au haut dans le coin gauche : "P.-E. Marquette, organisateur Congrès canadien, membre Conseil régional du travail du Québec". C'est là un coin du voile qu'il est bon de soulever pour démontrer comment ce caméléon, — qui successivement fut membre de l'union internationale, d'un syndicat catholique, pour échouer dans le C. I. O. — fait de l'organisation et le pourquoi de ses succès incontestables.

Qui la fit rejeter par le Conseil National ?

Après que la requête de la Division 790 fut rejetée par le Conseil régional elle fut soumise au Conseil National du Travail, elle fut également rejetée, mais il y avait là aussi un autre grand manitou du nom de Aaron (?) Mosher, président général de la Canadian Brotherhood of Railway Employees, du Congrès canadien du Travail, et du C. I. O. au Canada et du C. C. F. Que fit-il pour rendre justice aux employés de tramways ? Favorisa-t-il leur demande ? Que fit-il pour convaincre ses collègues qu'elle était juste et raisonnable ? Il ne s'est jamais vanté qu'il avait appuyé cette demande, alors quoi ? Il ne voulait sans doute pas qu'une union internationale eut gain de cause, cela aurait nui à sa campagne d'organisation.

(Suite à la page 4)

Un plan dressé pour assurer de l'emploi à tous

Londres. — Lord Woolton a présenté à la Chambre des lords dernièrement un plan, en trois points, afin d'éviter la dépression et assurer de l'emploi à tous, après la guerre. Le projet, qui revendique une politique d'expansion industrielle, recommande au gouvernement de stimuler l'entreprise privée.

Voici les trois points proposés : d'abord, la continuation du contrôle des matières premières et de la consommation telle qu'exercée actuellement par le gouvernement, durant la période de transition qui suivra immédiatement la guerre. Deuxièmement, période où il sera loisible de dépenser largement, dans le but de prévenir une prospérité dangereuse. Enfin, le retour au normal, alors que tous auront de l'emploi. C'est au cours de cette dernière période que lord Woolton fait intervenir le gouvernement pour encourager les affaires en faisant circuler le capital.

Ce qu'il faut entendre par travaux publics

Ainsi que le note Léonard Marsh dans son rapport, les seuls mots de "travaux publics" évoquent des rancœurs qui rendent le public défiant à l'endroit d'un programme national d'emploi. En 1930, les travaux publics ne visaient qu'un but : forcer les chômeurs à fournir du travail ou le retour des indemnités ou des allocations qu'ils recevaient du gouvernement. Aujourd'hui la notion de travaux publics n'est plus la même. Il ne s'agit pas tant de remédier à une dépression économique que de l'enrayer dès que des signes avant-coureurs l'annoncent. En définitive, ils visent à maintenir la demande en vue de stabiliser le volume du pouvoir d'achat des consommateurs.

Comme le faisait remarquer un homme d'affaires éminent, "nous ne devons pas construire des chemins qui conduisent nulle part ou élever des monuments à la mémoire du premier venu ou creuser des trous seulement pour le plaisir de les remplir de nouveau." Un véritable programme national d'emploi exige que nous dirigions nos efforts vers le développement de nos ressources naturelles, de nos pouvoirs hydrauliques, de nos services de transport, de la santé et de l'éducation de notre peuple, de logements salubres, etc. En un mot, une politique de travaux publics doit être constructive, c'est-à-dire constituer des placements productifs en eux-mêmes. — Bulletin du Forum Social, Québec.

Dans un mémoire présenté au Cabinet fédéral, vendredi, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada s'est prononcé contre le système des allocations familiales préconisé par le gouvernement fédéral.

Le Congrès a fait connaître son approbation du nouveau code du travail.

La semaine prochaine, nous donnerons un compte rendu de cette présentation.

Trois Unions textiles

Trenton, 26. — Au cours d'une grande assemblée tenue cette semaine en la salle Cantorbury, à Trenton, Ontario, sous la présidence de M. Pat Dobson, et qui réunissait les employés des compagnies Trent Cotton Ltd., Downs and Coulter Ltd., et Trenton Dyeing and Finishing Ltd., M. René Demers, organisateur général de l'United Textile Workers of Canada, affilié au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, annonça aux assistants que le Comité exécutif national de l'U. T. W. C. venait d'accepter la demande d'affiliation de ces trois groupes d'ouvriers du textile et en profita pour remettre officiellement les trois chartes aux officiers temporaires élus depuis deux semaines.

Immédiatement eut lieu la mise en nomination et l'élection des officiers permanents qui dirigeront les destinées de ces trois nouveaux locaux de l'U. T. W. C. avec le résultat suivant :

Compagnie Trent Cotton Ltd. — United Textile Workers of Canada, local 18 : Président, Jack Bolster; vice-président, Nettie Yarrow; vice-président, Theresa Auger; vice-président, Sylvia Buck; secrétaire-trésorier, Carl Webb; secrétaire-correspondant, Marjorie Downs.

Compagnie Downs and Coulter Ltd. — United Textile Workers of Canada, local 19 : Président, John Austin; vice-prés., Jack Price; vice-prés., Margaret Brummel; vice-prés., Betty Hailstone; sec.-trésorier, Ray Oldrye; sec.-corr., Myrtle Reid.

Compagnie Trenton Dyeing and Finishing Ltd. — United Textile Workers of America, local 20 : Président, Osborne Seale; vice-prés., Jack Colesane; sec.-trésorier, Dennis Oliver; sec.-corr., Ralph Wight.

Suivit la lecture des trois conventions collectives préparées la semaine dernière par les comités de négociations des trois nouveaux locaux, et M. Demers apprit aux membres que les compagnies en cause avaient accepté de reconnaître l'United Textile Workers of Canada, comme seule agence de négociations collectives pour tous les employés, et que, vraisemblablement, les négociations de ces trois conventions collectives de travail seraient entamées dans les quinze jours prochains.

Il fut en plus décidé de jeter les bases pour la formation d'un Conseil des Métiers et du Travail à Trenton, et une conférence à cet effet qui réunira les quelque douze différentes unions qui existent en la ville de Trenton sera convoquée sous peu.

Le peuple de France refuse de collaborer

Radio-Paris transmettait dernièrement une entrevue dans laquelle Pierre Laval, chef du gouvernement de Vichy, se plaint du fait que le peuple français refuse de "comprendre" sa politique de collaboration cordiale avec les nazis.

L'entrevue publiée dans le *Petit Parisien* comprend le passage suivant transmis à la radio: "Le peuple français, dit Laval, ne veut pas comprendre que lorsque notre pays est dans un état de misère, comme aujourd'hui, le meilleur moyen d'assurer son salut est avant tout de garder la discipline et d'obéir aux ordres du gouvernement.

"Si les hommes qui ont la charge de diriger les affaires de notre pays ne font pas un grand effort pour régler nos différends avec l'Allemagne, les générations futures souffriront".

Magnifique revenu de la Commission des liqueurs

Québec, 23. — On a distribué aujourd'hui, à la Chambre basse, le rapport de la Commission des liqueurs pour l'année 1942-43, signé par M. Jules Demarais, gérant général. Le revenu total de la commission a été de \$12,332,195 et, sur cette somme, il a été versé au gouvernement provincial, au compte capital, une somme de \$10,250,000. Le bénéfice commercial s'est chiffré à \$9,016,956 et les ventes se sont élevées à la somme de \$34,213,789. On a versé au gouvernement fédéral pour taxes de douane, accise et vente, une somme de \$14,477,929.

La commission a actuellement en opération dans la province 111 magasins où l'on emploie 591 commis et gérants. On y voit encore que les ventes de la commission depuis son établissement se sont chiffrées à la somme de \$427,431,192.

Le surplus de cette année sur l'année dernière est de \$2,858,103.

Nomination à Québec

Nous sommes heureux d'apprendre que le confrère John Laliberté, de Québec, a été nommé organisateur pour la Fédération Américaine du Travail pour le district de Québec. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Etudiants rapportés au service sélectif

On a annoncé, à l'Université de Montréal, que les noms de 18 étudiants qui n'ont pas réussi leurs examens semestriels ont été rapportés aux autorités du service sélectif national. La loi s'applique dans le cas d'un étudiant, apte au service, qui obtient des sursis grâce à sa qualité d'étudiant appartenant à une Faculté d'une université reconnue. Une faille aux examens du temps de Noël ou aux examens de fin d'année oblige les autorités universitaires à rapporter le nom de l'étudiant au service sélectif qui prend ensuite les décisions qui s'imposent.

L'application du code du travail

Ottawa. — Le nouveau code du travail présenté par le gouvernement fédéral, code comportant l'arbitrage et les conventions collectives obligatoires pour les industries de guerre et les emplois qui tombaient autrefois sous la loi des enquêtes industrielles, ne sera probablement pas mis en vigueur tant que les membres du conseil des relations ouvrières qui verra à l'administration du nouveau code n'auront pas été choisis.

La date de la mise en vigueur du code sera fixée par un arrêté ministériel spécial. Bien que les règlements nouveaux aient été approuvés par un décret du cabinet cette semaine, il faut un arrêté ministériel spécial pour fixer la date de son entrée en vigueur, disent les hauts fonctionnaires du ministère du travail.

On croit en conséquence qu'il faudra plusieurs semaines pour choisir les membres du conseil et pour mettre sur pied l'organisation nécessaire à l'administration du code.

Les employés des postes mécontents

Ottawa. — Les représentants de l'Association canadienne des employés des postes et l'association des facteurs ont de nouveau fait part de leur détermination d'obtenir une augmentation de leur traitement au cours de la première réunion annuelle de l'association canadienne des employés des postes, à Ottawa. "La campagne en faveur de cette augmentation est loin d'être terminée", a affirmé le secrétaire national, M. Alfred Whitehouse.

Le local 102 est sévèrement blâmé

Ottawa. — Pour avoir refusé de produire ses livres devant un conseil de conciliation, le local 102 des United Textile Workers of America a éprouvé une réprimande sévère et un jugement à l'encontre de ce qu'il réclamait, c'est ce que révèle un rapport majoritaire du conseil, émis récemment par le ministère du Travail. L'Union réclamait le droit d'y représenter les ouvriers des filiales Mt-Royal, Colonial et Hoche-laga de la Dominion Textile Company.

Les signataires du rapport majoritaire étaient le juge O.-L. Boulanger, de Québec, président du conseil et M. D.-A. Patterson, de Montréal, avocat de la compagnie.

Le rapport révèle que le juge Boulanger avait ordonné la révision des livres de l'union et de la compagnie par un auditeur indépendant pour vérifier quel pourcentage des employés faisait partie de l'union. Les représentants du local 102 refusèrent de se rendre à cette demande, prétendant que montrer leurs livres allait à l'encontre de la politique des unions internationales. Le rapport du juge Boulanger note "que les membres du conseil ne sont pas dirigés par la politique des unions ouvrières, mais par les lois du Canada, le jeu des preuves et leur conscience". "Le refus de produire ces livres ne peut que nous confirmer dans nos doutes", mande le rapport. L'union prétend de son côté que la production de ses livres aurait risqué d'exposer le nombre de ses membres et le montant de ses fonds à la compagnie, ce que le rapport traduit par un doute jeté sur l'intégrité du conseil et de l'auditeur.

En réponse aux prétentions du local 102 disant que leur déclaration quant au nombre de leurs membres, devrait suffire, le rapport du juge Boulanger affirme que si tel était le cas la reconnaissance de l'union deviendrait une affaire *ex parte* et le conseil un simple robot. Le rapport signale en outre que le conseil a dépensé beaucoup de temps, d'énergie et de patience pour essayer de convaincre le local que le nombre de ses membres doit être prouvé.

En ce qui concerne la tenue d'un vote, le conseil soutient que dans les circonstances cela équivaudrait à une campagne de recrutement par le gouvernement, attendu que le gouvernement demanderait alors, en réalité, aux employés de la compagnie d'être assez bons de se joindre au local 102.

Protestations du local 349 des peintres

Le local 349 de l'Union internationale des peintres, au cours de sa dernière réunion tenue à 133a est, Ste-Catherine, sous la présidence de M. Raoul Gervais, a prié le secrétaire, M. J.-M. Hogue, d'écrire aux autorités compétentes pour protester contre une récente décision du service sélectif national touchant les agents d'affaires des métiers de la construction.

M. J.-L. Morel, a annoncé, en sa qualité d'agent d'affaires du local 349 que depuis environ une semaine, les agents d'affaires des unions n'ont plus le privilège d'émettre des permis de travail pour leurs membres.

Les membres ont étudié les bills ouvriers 2 et 3 et répudié ces deux bills; ils ont appuyé par le fait même le conseil des métiers et du travail de Montréal qui a déjà adopté une résolution de protestation contre la nouvelle législation ouvrière provinciale.

M. Morel était au nombre des délégués qui ont rencontré le ministre Godbout pour réclamer les amendements aux deux bills, cette semaine.

Des pouvoirs plus étendus ont été donnés à l'agent d'affaires pour le placement des peintres dans les divers chantiers de construction.

Cinq nouveaux membres ont été initiés.

Vote contesté par une union

M. Wilfrid Bélanger, organisateur de l'Union internationale des ouvriers de la Dominion Oilcloth and Linoleum, a annoncé, cette semaine, que l'union a décidé d'écrire à M. M. McLean, directeur du service des relations industrielles du ministère fédéral du Travail, pour lui annoncer son intention de contester le vote qui vient d'être pris parmi les employés de la compagnie précitée.

Il s'agissait de déterminer si l'union internationale ou l'association des employés représenterait les ouvriers, comme agent négociateur, en vue d'un contrat de travail.

Le vote a eu lieu sous la surveillance de M. Raoul Trépanier, représentant du ministère fédéral du Travail à Montréal. Il donna le résultat suivant: en faveur de l'union internationale, 257; pour que l'association représente les employés, 310, soit une majorité de 53 pour ce dernier organisme.

Les employés de bureau et les contremaîtres avaient droit de vote.

M. Bélanger prétend qu'il s'est produit certaines irrégularités et c'est pour cette raison qu'il désire contester le vote.

Beau succès pour les relieurs et pressiers

Samedi le 12 février dernier avait lieu en la salle des Chevaliers de Colomb une soirée dansante organisée conjointement par l'union des pressiers, local 52, et relieurs local 91, sous le haut patronage du maire Adhémar Raynault.

Cette soirée a remporté un beau succès. Le maire a adressé la parole. Des différents chefs ouvriers furent présentés à la nombreuse assistance. Parmi ceux-ci on remarquait MM. Fred Maxted, Marcel Franço, Paul Fournier, J.-E. Gariépy, MM. Emile Fagnant et Pat Galley, organisateurs, agissaient comme maîtres de cérémonies.

Pour la circonstance les services du chef d'orchestre Al. McGowan avaient été retenus.

Les organisateurs et les membres du comité qui ont participé à l'organisation tiennent à remercier tous ceux qui de loin ou de près ont collaboré à faire de cette fête un succès sans précédent.

Appui assuré aux ouvriers de la Dominion Rubber Co.

St-Jérôme. — A l'issue d'une assemblée tenue à la salle du Marché, les chefs des unions locales affiliées au Conseil des Métiers et du Travail, ont assuré les employés de la Dominion Rubber Co., de leur appui le plus complet.

M. M. McLean, directeur des relations industrielles du département du Travail à Ottawa, a promis à l'exécutif du local 144 qu'un vote de grève sera incessamment pris parmi les employés de la Dominion Rubber. La mécontente qui existe entre patrons et employés de cette usine a pour cause le refus de la compagnie d'accepter le rapport majoritaire présenté par le bureau d'arbitrage institué par le fédéral pour régler le différend touchant l'atelier fermé, un changement important dans les méthodes de production et une appréciable augmentation de salaires.

1,220,036 conscrits ont été licenciés aux E.-U.

Washington. — 1,220,036 hommes furent licenciés de l'armée et de la marine des Etats-Unis depuis l'entrée en guerre du pays, a-t-on annoncé à Washington. Ces chiffres se partagent ainsi: 1,036,000 pour l'armée et 184,036 pour la marine. L'armée a licencié 564,000 hommes pour des raisons médicales et la marine, 52,504.

LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble les premier et troisième jeudis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue Laguchetière. Est. Président, Paul Fontaine, 1440 Bleury; secrétaire-correspondant — corresponding secretary, J. E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul ouest, Tél. L.A. 5361; vice-président Onésime Renaud, 909 boulevard St-Laurent, Tél. L.A. 8403; J. E. Beaudoin, 1153 St-Denis, Tél. M.A. 3731 - 3732.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176, Jacques-Cartier Typographical Union No. 145, Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers Union No. 33; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunelles; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 54, 481 McGill Street, Tel. M.A. 7489; Executive, John Moore, J.-A. Ardouin and A. Query; Auditors, J.-A. Richard and H. Collin. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176 — Meets first Sunday of each month at the Willingdon Room (Y.M.C.A. Building) R. M. Bennett, President, 337 Melrose Avenue, Verdun; James Philip, Secretary - Treasurer, Room 54, 485 McGill Street; Business hours: 9:00 a.m. to 5 p.m., Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m.; Tel. M.A. 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHAUFFEURS — MENUISIERS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT COUNCIL OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — Président: Esdras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Secrétaire: Léopold Francoeur; Trésorier: E. Lanthier. Exécutif: E. Lanthier, U. R. Johns, F. Doucet, Gardien: B. Labelle. Agents d'affaires: Edouard Toussaint et Elzéar Bernier.

Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, N. L'Heureux, secrétaire.

U. L. 1127, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 15; Manuel Bourque, 2420 Chapleau.

U. L. 1244, Meets every 1st and 2nd Thursday, 1440 Bleury, H. R. Salter, Secretary, 4621 Blvd Décarie, N.D.G.

U. L. 1360, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, 4030 ouest Notre-Dame. H. Martin, secrétaire, 3845 rue Claude Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les 1er lundis à 168 — 1ère Avenue, Lachine. Harris Daoust, secrétaire, 168 — 1ère Avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis à 2138 Valois. Paul Vigeant, secrétaire, 2436 Orléans.

U. L. 1584, s'assemble les derniers mardis de chaque mois à l'Hôtel de Ville Ste-Anne de Bellevue. Léopold Francoeur, secrétaire, Boîte Postale 23, Ste-Anne de Bellevue.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — MONTREAL TRAMWAYS EMPLOYEES' UNION Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. — Quartiers généraux. — Headquarters, 1153, St. Denis, Tel. L.A. 2503. Officiers — Officers: Elphège Beaudoin, président; Victor Trudeau, agent d'affaires; Albert V. Trudeau, agent d'affaires; Alb. Chartier, 1er vice-président; J. S. Parthenais, secrétaire; Alb. Brodeur, trésorier; Joseph Barbaud, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le Local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1679, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS, Local 349. — S'assemble tous les lundis du mois au No 1331A rue Ste-Catherine est. Président, Raoul Gervais, 4266 Marquette, Tél. Fr. 4119; Vice - Président, J. L. Morel, 1150 Amherst, Fr. 4152; Secrétaire-Correspondant, J. M. Hogue, 6628 Christophe-Colomb, Tél. C.A. 4722. Trésorier, Marc Provost, 8548 Châteaubriand; Secrétaire-Financier, Ernest Desève, 6633 St-Dominique; Conducteur, Albert Goudreau, 9078B est Notre-Dame; Gardien, Jos. Girard, 8145 Saint-André; Auditors, Arthur Bolsmanu, président, 4621 Colonial; Jean Guillaud, Sentinelle, Jos. Renaud, Agent d'Affaires, J. L. Morel, Bureau 1331A rue Ste-Catherine est. Heures de bureau: 8 à 9 h. 30, le matin et de 4 à 5 heures l'après-midi, Tél. CH. 6511.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSURE, Local 210. — Boot & SHOE WORKERS' UNION. — S'assemble tous les mercredis soirs à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 5416 Dorion; 2e vice-président, H. Desrosiers, 1594 Cadillan; secrétaire-archiviste et correspondant, Charles McKercher, 1331A est, rue Ste-Catherine, Tél. CH. 6511, résidence, CH. 1125; sentinelle, Phillas Leclair, 1368 est, rue Ste-Catherine. L'exécutif, s'assemble les 2e et 4e lundis du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Rosario Hébert, 3524 Dorion, CH. 3987; secrétaire, Jos. Beauregard, 1598 rue Beaudry.

FRontenac 8161
Salons Mortuaires modernes
ARTHUR LANDRY Enrg.
GEORGES GODIN, seul propriétaire
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
Service d'ambulances
518 & 528 rue Rachel Est. MONTREAL

Examen de la Vue
Lunettes — Réparations
YO. 4014
Eyes Tested
Glasses Fitted
A. GINGRAS, O.D.
OPTOMETRISTE — SIGHT-SPECIALIST
des Employés de Tramways
Division Ouest
Visiteur aux Ecoles
for Montreal Tramways
Employees, West Division
Eye Inspector for Schools
4222 Wellington
coin GALT
corner
VERDUN

Buanderie-IMPERIAL - Laundry
& SUPLPY CO.
TEINTURIERS — NETTOYEURS • DYERS AND CLEANERS
Excellent service de blanchissage • Superior Laundry Service
Lavage de famille à prix modérés
Family Washing at Popular Prices
Téléphonez FALKIRK 1179
1471, RUE PARTHENAIS
Call FALKIRK 1179
1471 PARTHENAIS STREET

M. JEAN LOUIS PHOENIX, O.D.
Optométriste-Opticien diplômé de l'Université
Successeur de M. SIMON CREVIER
EXAMEN DE LA VUE — TRAITEMENTS MUSCULAIRES
SALON D'OPTIQUE CHEZ
O. ST-JEAN, Limitée
BIJOUTIERS - DIAMANTAIRES
Un seul magasin au même endroit depuis 69 ans.
1215 Ste-Catherine Est, près Montcalm. AM. 2121

Jacques Jérôme, Enr'g
Courtier en ASSURANCES, feu, vol, vie,
automobile, accident, etc.
8258 RUE DROLET. DU. 6180

LAncaster 7209
LAncaster 7200
Soir : 3875 WELLINGTON
WELLINGTON 2214
YVES PELLETIER
AVOCAT
60 Ouest, rue Saint-Jacques MONTREAL
SUITE 600

MArquette 9331
ALEX. JULIEN, prop.
HOTEL PLAZA ENR'G
CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS
Téléphone et eau courante dans chaque chambre.
446 Place Jacques-Cartier MONTREAL

1069, rue Saint-Denis
En face de l'Hôpital St-Luc
MONTREAL
Spécialiste pour la vue & l'optique moderne
OPTOMETRISTE
J. A. CHEVRIER, Ph., O.D.
Résidence : CRéscant 7422
HARbour 9480

Etes-vous prudent dans l'accomplissement de votre travail

Les employés d'usine, les travailleurs de guerre dans les manufactures, dans l'industrie, dans les forêts ou sur la ferme se rendent-ils compte que les accidents sont responsables de retards ou de diminutions dans la production ?

Un travailleur à la maison ou à l'hôpital ne produit pas. Il devient un fardeau pour sa famille et pour la société car, la plupart du temps, il requiert les soins d'un médecin ou d'une infirmière déjà surchargés de travail.

De récentes enquêtes ont révélé qu'au moins 75% de tous les accidents dans l'industrie sont dus à la négligence. Il en est probablement de même dans la plupart des autres cas. Il faut un effort constant, une attention continue pour rester sur la brèche. La négligence est plus facile mais quand un accident est arrivé, le manque de réflexion coûte cher. Non seulement le travailleur lui-même en souffre, et plus que nul autre, mais la nation et nos combattants ressentent ces pertes de temps, ces retards, ces diminutions dans la production.

Vous êtes-vous déjà demandé : "suis-je prudent dans l'accomplissement de mon travail ?"

Vous pouvez épargner des heures et des jours, même un oeil, un membre ou votre vie, en vous arrêtant, quelques minutes, à considérer votre travail, ses dangers et les moyens de les éviter.

Chevalerie nazie

Le général Alexander a appelé les nazis des Huns, et les nazis ont vivement protesté. Leurs protestations, officiellement lancées par la T.S.F., prouvent le cynisme avec lequel les nazis inventent et perpétuent leurs mensonges.

"L'Allemagne", dit la radio nazie, "a toujours conduit ses guerres avec la plus grande chevalerie à l'égard de ses adversaires."

Quels sont donc les adversaires si généreusement traités ? Ce ne sont pas les Polonais, victimes des massacres en masse. Ce ne sont pas les innocentes victimes des exécutions de représailles effectuées dans les pays occupés.

L'Allemagne considère comme des "adversaires" les hommes capturés sous l'uniforme allié. Le traitement des prisonniers de guerre est réglementé par une convention internationale et surveillé par des agents de la Croix-Rouge neutre. De mauvais traitements à l'égard de ces prisonniers seraient donc découverts et entraîneraient des représailles. Et nous découvrons ainsi la tactique nazie.

Ils redoutent la peine du talon. Ils sont brutaux quand ils se sentent les plus forts et quand ils se croient à l'abri des représailles. C'est devant le risque de subir des contre-coups qu'ils agissent décemment et se vantent de leur "chevalerie". — *St. Thomas Times Journal.*

Importante réunion des employés de tavernes

Dimanche prochain, à 2 h. p.m., salle des cordonniers, 1331a est, Ste-Catherine, le local 200 de l'union internationale des employés de tavernes tiendra une importante réunion, sous la présidence de M. Jules Ratelle. Tous les employés de tavernes en général y sont invités.

MM. Roméo Savard, agent d'affaires, et Charles Lalonde, secrétaire, soumettront un rapport détaillé de leurs démarches pour obtenir le plein boni de vie chère. Il sera également question de recrutement et de plusieurs autres sujets d'intérêt particulier.

Un système de réhabilitation des accidents

La Commission des Accidents du Travail étudie présentement la possibilité d'établir, dans notre Québec, un système de réhabilitation des accidents, semblable à celui que la Commission des Accidents du Travail de l'Ontario a maintenu en service avec succès depuis plusieurs années. Telle est la déclaration que faisait un des membres de la Commission des accidents du travail du Québec, M. O.-E. Sharpe, devant un groupe d'employeurs et de contre-maitres au 80e congrès régional de sécurité industrielle qui eut lieu récemment à Saint-Jean sous les auspices de l'Association du Québec pour la Prévention des Accidents du Travail. Cette initiative serait inaugurée dès qu'on aura obtenu le matériel de clinique nécessaire.

M. Sharpe a déclaré que l'ouvrier prudent est sans contredit le plus efficace et que le patron, sachant cela, devrait faire tout en son pouvoir pour supprimer toutes les causes d'accidents à son usine, afin que

la main-d'oeuvre puisse fournir un rendement maximum.

Il insista sur le fait que, dans l'industrie, où il y a des incapacités partielles permanentes, non seulement le patron perd le service de l'ouvrier, mais aussi l'accidenté perd lui-même un tiers de son salaire.

L'orateur a rappelé la nécessité non seulement pour l'employeur, de faire promptement rapport de tout accident à la Commission des accidents du travail, mais aussi pour l'employé à ses patrons. Il est arrivé des cas où certains ouvriers, croyant que leurs blessures étaient insignifiantes, ne les ont pas rapportées, mais quelques semaines ou quelques mois plus tard le cas, s'étant aggravé, ont alors présenté leur réclamation.

Il a ajouté que dans ces cas, la commission avait besoin de preuves concluantes et de l'employeur et de l'employé avant d'accorder considération à ces demandes d'indemnité.

M. Norman Holland, vice-président de l'Association du Québec pour la prévention des accidents du travail et président de Brandrom-Henderson Co., Ltd., au cours de ses observations mentionna que, durant 1943, la Commission des accidents du travail reçut 90,564 réclamations pour accidents comparativement à 96,888 en 1942. Parmi ces réclamations, 297 étaient pour des accidents mortels en 1943, et 347 en 1942.

Le coût des accidents du travail s'éleva l'an dernier à \$8,206,635.00 dans la province de Québec, comparativement à \$8,923,585.00 en 1942. Il ajouta que durant 1943, le service d'inspection de l'association fit 14,612 inspections d'usines ou de travaux en cours, et 8,985 enquêtes d'accidents, en plus de 14,633 recommandations. Il termina en disant que la seule manière de prévenir les accidents c'est d'y bien réfléchir.

Les autres conférenciers étaient Clovis Bernier, inspecteur en chef des Etablissements industriels, Ministère du Travail, et le Colonel Arthur Gaboury, gérant général de l'Association, qui traitèrent de l'importance du cours de premiers soins aux blessés. Plus de 130 employeurs, comprenant le monde industriel de Saint-Jean et du district environnant, assistèrent au dîner.

Ce grand congrès de sécurité industrielle se termina par un ralliement des ouvriers, au cours duquel M. Clovis Bernier et le Colonel Gaboury adressèrent la parole. La salle de la réunion était remplie à capacité.

En faveur de l'union à Farnham

M. Wilfrid Bélanger, organisateur de l'Union internationale des rembourreurs, annonce que l'Union a remporté la victoire à Farnham où la Dominion Cloth possède une succursale.

Le résultat du vote a été le suivant : en faveur de l'union internationale, 103 ; votes nuls, 3 ; contre l'union, 16.

La compagnie est disposée à négocier une entente de travail avec l'union.

Papier-monnaie pour la France délivrée

Washington. — Les services d'imprimerie et de gravure du gouvernement américain ont imprimé un nouveau papier-monnaie français qui sera utilisé en France quand les nazis en auront été chassés. Ce n'est pas, à proprement dire de la monnaie d'invasion. Elle servira plutôt à la prompte réhabilitation de l'économie française, en remplaçant les billets de banque français que les Allemands auront probablement détruits.

En Allemagne, le nombre d'ouvriers importés dépasse 12,000,000

Les ouvriers étrangers en Allemagne constituent maintenant plus du tiers de la main-d'oeuvre de cette nation, rapporte le Bureau de l'Information des Nations Unies.

Le Gouvernement britannique évalue officiellement le nombre d'ouvriers civils en Allemagne, en comptant les étrangers et les prisonniers de guerre, à 36,000,000 et affirme que le nombre des ouvriers importés dépasse 12,000,000.

Le Bureau de l'Information dit que plusieurs allemands considèrent cette grande armée un danger possible, s'accroissant de jour en jour avec les victoires des Nations Unies. Les dirigeants nazis et les journaux cherchent à se rassurer en affirmant au peuple que tout va bien, mais de temps en temps, ils se rendent bien compte du danger.

Un journal allemand déclare que les vastes régions de huttes faisant maintenant partie du paysage allemand pourraient devenir des terrains engendrant les idées révolutionnaires.

Les millions d'ouvriers étrangers logés dans ces huttes gardent une attitude froide, hostile; ils y mènent une campagne ayant pour mot d'ordre : "Allez lentement" et aussi souvent qu'ils le peuvent, ils se sauvent et retournent dans leur pays.

Office Is Preparing Report

The International Labor Office is preparing a series of reports to be presented to the International Labor Conference which opens April 20 in the United States, probably at Philadelphia.

The reports will contain the Office's recommendations for action on the five principal items on the Conference agenda. In addition to these reports there will be one from Edward J. Phelan, the Office's Acting Director.

Subjects to be dealt with in the reports are (1) the future policy, program and status of the I. L. O.; (2) recommendations to the United Nations for present and post-war social policy; (3) the organization of employment in the transition from war to peace; (4) social security; (5) minimum standards of social policy in dependent territories.

As soon as they are completed, the reports will be distributed to the Member States of the I. L. O. for study, and at the same time they will be made public. Publication is expected to begin before March 1.

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province. Exécutif : J.-Elphège Beaudoin, président, Jos. Matte, J.-B. Arsenault et R.-M. Bennett, vice-présidents, Marcel Franco, secrétaire-trésorier et rédacteur, Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à Casier Postal 6094
Téléphone : LANcaster 7808
Imprimé par Mercantile Printing Ltd., 11 ouest, rue St-Paul, Montreal



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive : J. Elphège Beaudoin, president, Jos. Matte, J. B. Arsenault and R.-M. Bennett, vice-presidents, Marcel Franco, secretary-treasurer and editor, Henri Richard, associate editor.

Address all communications to Postal Box 6094
Telephone : LANcaster 7808
Printed by Mercantile Printing Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal

Les dessous des deux grèves...

(Suite de la page 1)

Cela n'explique-t-il pas un peu les raisons des succès remportés par les manitous du Congrès canadien? Ils savent qu'on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre.

Le grève du tramway en mars 1943

Fin mars 1943, le nouveau Conseil National du Travail décida qu'il était possible pour les intéressés d'en appeler des décisions antérieures rendues par l'ancien Conseil. La Division 790 réitéra alors sa demande pour le paiement du boni auquel les employés avaient droit en vertu du contrat de 1940 intervenu entre elle et la Compagnie; la même requête fut présentée par le Syndicat catholique et la C. B. of R. E.. Cette fois-ci cela fut accordé et les employés touchèrent ce à quoi ils avaient droit ou à peu près. Qui le leur a obtenu?

Le résultat d'un singulier arbitrage

Le fameux arbitre fédéral Goldenberg (?) a pris le chemin le plus court, il a décidé que les fauteurs de désordres devaient être ceux chargés de négocier au nom des employés avec la compagnie. De fait, cela signifiait que le Congrès canadien devenait l'agence de négociations.

Il n'était pas et il n'a jamais été question de "closed shop" ou atelier fermé, la Compagnie n'a jamais voulu en entendre parler, pas plus aujourd'hui qu'en 1918 ni en 1940, l'Union internationale ne l'a d'ailleurs jamais demandé, ses membres ne se sont jamais objectés à travailler avec des membres du Syndicat catholique national, ni avec des non-organisés.

Et comment fut déclarée la grève de 1944 ?

Or, vendredi de la semaine dernière, un employé de tramway, membre du Congrès canadien, refusa de travailler avec un autre employé parce qu'il était membre de l'Union internationale; il fut donc suspendu par le surintendant du dépôt, ce que voyant d'autres employés emboîtèrent le pas et refusèrent de sortir leur tramway des remises. Cela se propagea d'une division à l'autre, tous prétextèrent qu'ils ne faisaient pas grève mais qu'ils étaient tombés subitement malades et qu'ils seraient malades probablement jusqu'au lundi suivant. Le service fut arrêté et des milliers de citoyens furent privés de transport en commun pour retourner chez eux. Ce fut un concert de malédictions contre les employés de tramways. Il est surprenant que le peuple ne leur ait pas fait un mauvais parti. C'était presque un crime de lèse-humanité dont on se souviendra longtemps.

A-t-on jamais entendu semblable raisonnement? On ne fera croire à personne que ce n'était pas un plan concerté d'avance, qu'il n'y avait pas eu un mot d'ordre donné. Il est vrai que les gros manitous, réalisant un peu tard qu'il y avait une loi qui pouvait les atteindre, firent les hypocrites, déclarant qu'ils n'avaient pas ordonné cette cessation de travail concertée, qu'ils la condamnaient et suppliaient publiquement (?) leurs membres de retourner au travail.

Mais cela ne prend pas, c'est une malice cousue de fil blanc.

Comme il y a un bureau d'enquête et que plusieurs employés sont arrêtés et subiront leur procès, nous ne dirons pas tout ce que nous pensons et voudrions dire; qu'il suffise de rappeler aux employés de tramways qu'ils ont mal agi, qu'ils ont perdu la confiance et l'estime des citoyens de Montréal, qu'ils ne soient pas surpris si le public voyageur leur fait la vie dure à l'avenir. Ils ont semé le vent, ils récolteront la tempête.

Pas de grève dans les services d'utilités publiques

Une grève d'un service d'utilité publique n'a pas sa raison d'être — à moins de raisons tout à fait exceptionnelles — qu'elle soit déclenchée par une union internationale, le C. I. O., le Congrès canadien ou un syndicat catholique; le peuple est toujours la victime, il ne s'occupe pas de savoir quelle union est en cause, il veut du service ininterrompu.

La Compagnie des Tramways et les employés peuvent être poursuivis en dommages-intérêts

Ainsi, vendredi dernier, un citoyen a payé son billet de passage dans un tramway, il avait le droit d'être transporté au

Commission des relations ouvrières

La nouvelle Commission des relations ouvrières vient d'être formée. Elle se composera de M. le juge Eudore Boivin, de Chicoutimi, de M. Brunay Brais, actuellement membre de la Commission du Salaire minimum et de M. Pierre Gosselin, inspecteur en chef, également de la Commission du salaire minimum.

Le juge Boivin en sera le président et le siège social de la Commission sera à Québec. Nous souhaitons tout le succès possible aux membres de cette nouvelle Commission. Ils ont des fonctions des plus délicates à remplir et devront faire preuve d'une impartialité absolue si l'on veut que cette législation donne de bons résultats, tout dépendra d'eux.

Nous attendrons de les voir à l'oeuvre avant de les juger, ils peuvent être assurés toutefois de notre entier concours.

Le devoir d'informer les masses

"La haine et la méfiance ne nous conduiront nulle part, asuf à une autre guerre" a déclaré Sir Gerald Campbell, C.R. M.G., à l'issue d'un déjeuner conjoint du Rotary Club et du Canadian Club, en l'hôtel Mont-Royal. Toute son allocution a porté sur l'importance d'établir des relations plus cordiales entre les peuples, après la guerre. "Pour obtenir ce résultat", a-t-il dit, "il faut que les masses soient mieux formées et informées".

Il a donné un exemple des moyens employés par les fauteurs de discorde pour en arriver à leurs fins. "Vous êtes certainement au courant du scandale causé, il y a quelques jours par la déclaration d'une personne censée être renseignée, concernant la proportion des troupes américaines et britanniques qui prennent part aux opérations dans le nord-ouest de l'Europe. A cause des commentaires défavorables qu'on en fit, l'état-major américain dut intervenir.

Si le monde, poursuit le conférencier, doit devenir, selon l'expression de M. Anthony Eden, une rue principale d'Edimbourg à Tchoung-King, via Montréal, bien entendu, nous devons nous habituer à nous supporter mutuellement, à vivre en bonne intelligence et à délaissier nos habitudes agressives.

En parlant des masses, sir Gerald continue: "Dans le monde qui se dessine à l'horizon, elles voudront, je l'espère, affirmer leur individualité et n'accepteront pas d'être considérées comme quantités négligeables et maintenues dans l'ignorance au sujet de choses qu'elles commencent à accepter comme vitales à leur bien-être présent et futur. En d'autres termes, les gens, aujourd'hui, sont prêts à apprendre, si on leur enseigne, et grâce à la confiance en eux-mêmes que leur donne le savoir, il veulent connaître davantage leurs semblables, dans le monde.

"C'est le problème des relations humaines qui doit être résolu, si la civilisation doit croître et grandir dans les spacieuses régions qui lui sont ouvertes."

En temps de guerre, la question des renseignements précis a une double importance, puisqu'elle concerne le moral de nos troupes.

Les éditoriaux écrits dans le but de critiquer à tort et à travers sont autant d'armes que nous fournissons à l'ennemi pour jeter dans l'âme de nos soldats le doute en ce qui concerne la victoire et la certitude que nous avons de l'obtenir.

Sir Gerald a affirmé qu'une enquête poursuivie par un jeune journaliste, en Grande-Bretagne, a révélé qu'on se fait une opinion très fautive des réactions et des aspirations du peuple, de sa vie et de son activité quotidienne.

En terminant, le conférencier a

dit: "Nous devons montrer que nous nous rendons compte que nous sommes à une époque où le pouvoir de la démocratie et la possibilité de la coopération internationale sont mis à l'épreuve, et notre devise doit être, "modération et bon sens".

La valeur des journaux reconnue

Ottawa. — "Pour la précision et la rapidité dans les résultats de leurs écrits on ne peut trouver mieux que les journaux", a déclaré, récemment, devant les membres de l'Association récréative du service civil, M. John Grierson, commissaire de l'Office National du Film. M. Grierson comparait la valeur des journaux en matière de reportage comparée, au film, à la radio et à la télévision, en parlant de la campagne éducative à mener en vue de la réhabilitation de l'après-guerre.

Bien que les journaux ne puissent être remplacés comme médium de reportage à la dernière minute il se peut que la télévision devienne pour ces derniers une véritable menace, croit cependant M. Grierson.

D'autre part, M. Grierson soutient que le film est un médium trop lent en matière de reportage, bien qu'il soit incomparable s'il s'agit de faire comprendre aux masses la réalité.

Le commissaire du film est d'avis que l'instruction en notre pays est en baisse et il faudra tout un plan de réhabilitation après la guerre si l'on veut la ramener à son standard normal. Il souligne qu'à l'heure actuelle l'éducation dans le peuple est tirée des journaux, des revues, des circulaires et communiqués officiels, de la radio et de l'annonce, alors que les universités et autres institutions d'enseignement semblent y être pour à peu près rien.

Journal canadien sur le front de l'Italie

Les soldats canadiens qui combattent sur le front de l'Adriatique ont leur propre journal hebdomadaire, imprimé dans une remorque à quelques milles du front. Ce journal se nomme "The Red Patch". C'est un journal de quatre pages qui paraît tous les samedis depuis douze semaines. Il est remis gratuitement aux soldats avec leur courrier et devient si vite populaire que sa circulation doit être augmentée à chaque livraison.

Auparavant le "Red Patch" était imprimé grâce à l'énergie électrique d'une ville d'Italie, mais les Allemands ayant détruit la ville, il fallut l'imprimer avec l'aide d'un moteur de motocyclette. Plus tard une presse plus petite fut placée dans une remorque. Le moteur est allemand.

bout du réseau, il ne l'a pas été, il a subi de ce fait un dommage, il a pleinement le droit de poursuivre la compagnie qui a failli à ses obligations, tout aussi bien que le ou les employés qui l'ont fait débarquer à mi-chemin et l'unicn ouvrière qui leur a conseillé ou ordonné d'être malade conjointement.

La municipalisation du service de tramways

Si la compagnie est incapable de remplir son contrat, qu'on annule sa franchise et qu'on municipalise le service du tramway.

Ce serait probablement la meilleure solution.

SOCIUS.

La radio ne doit pas être opprimée

Adressant la parole devant les membres de l'Advertising and Sales Executives Club, le 12 janvier, en l'hôtel Mont-Royal, M. Paul Hollister, vice-président du Columbia Broadcasting System, a parlé du passé, du présent et de l'avenir de la radio. "La radio future", dit-il, "condensera tout ce que l'industrie a appris en une génération, c'est-à-dire qu'elle continuera à suivre les mêmes principes que ceux d'aujourd'hui mais d'une façon encore plus au point".

"Le rôle de la radio", continue le conférencier, "est d'appuyer l'économie nationale, mais il faut lui laisser toute sa liberté pour lui permettre d'atteindre son but. La radio des dictateurs n'a servi qu'à démontrer plus amplement la concentration du pouvoir en quelques mains".

M. Hollister souligna l'importance de la radio dans le développement des bonnes relations internationales, par le moyen d'émissions à ondes courtes. "La compréhension et l'amitié mutuelle entre les nations serait presque impossible sans la radio", dit-il.

Il révéla ensuite que, au cours des deux premières années de guerre, la radio américaine a consacré 41 pour cent de ses horaires à l'effort de guerre. Par le médium de la radio, qui atteint près de 90 pour cent des foyers, des projets de guerre tels que la vente des obligations de la victoire, la récupération et les jardins de la victoire ont atteint des proportions beaucoup plus étendues.

Un journal pour les troupes canadiennes

Les troupes canadiennes de la zone méditerranéenne ont reçu le premier exemplaire de la "Feuille d'érable", le plus récent journal qui vient d'être ajouté à la liste déjà longue des publications de l'armée, et le premier qui soit publié par et pour les Canadiens au front.

La "Feuille d'érable" est la réalisation de la promesse faite par l'hon. J.-L. Ralston, ministre de la défense nationale, qui, durant sa récente visite au front italien, annonça qu'un journal canadien serait bientôt disponible pour les troupes là-bas, et contiendra surtout des nouvelles d'intérêt canadien.

La nouvelle publication relate les événements internationaux au jour le jour et met en relief les nouvelles canadiennes. Elle renseigne aussi les troupes sur des sujets tels que les sports, les événements locaux et contient les commentaires canadiens sur ce qui se passe dans le domaine domestique, étranger et international. Plusieurs agences de nouvelles ont consenti à fournir les photographies d'actualité ainsi qu'un assortiment d'histoires comiques.

Le major "Dick" Malone, autrefois d'Owen Sound, Ont. et de Régina, dirigera le journal. Au début, la publication sera hebdomadaire, mais on espère que plus tard, il sera possible de la faire paraître deux fois par semaine et peut-être même quotidiennement.

Le major a été mis en vedette l'an dernière durant l'invasion canadienne de la Sicile alors qu'il captura le général italien Achille D'Havil, à Modica, le 10 juillet.

De l'imagination...

"Le programme de grands travaux ne se réalisera pas sans beaucoup d'imagination et sans une organisation intensive. Il exige d'abord un effort de mobilisation coordonné auquel on doit inviter les provinces, les municipalités, les services publics et les industries privées à collaborer.

"Il comporte ensuite l'organisation de tout le mécanisme technique approprié dans l'agencement et les caractéristiques matérielles du programme. Il signifie, enfin, que toutes les autorités gouvernementales devront consacrer à l'établissement de prévisions budgétaires à longue échéance portant sur le compte capital beaucoup plus d'attention qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent au Canada..." — LEONARD MARSH.

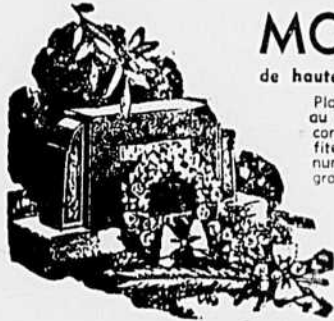
Pour vos impressions

Lorsque vous avez besoin de travaux d'imprimerie, appelez

LAncaster 5361

Nous garantissons satisfaction sous tous rapports, main-d'oeuvre et promptitude. Notre atelier est de l'union et travaille 44 heures.

MERCANTILE PRINTING, LTD
11, rue Saint-Paul Ouest **MONTREAL**



MONUMENTS

de haute qualité . . . à prix spéciaux

Placer un monument sur votre terrain au cimetière, c'est marquer de la reconnaissance aux chers disparus. Profitez de notre stock de plus de 400 monuments en granit canadien rouge, rose gros grain, bleu ou noir.

Nous faisons toutes les réparations de redorure, nettoyage, lettrage. Travail garanti et les plus bas prix. Nous échangeons les vieux monuments.

Ecrivez-nous pour prix et renseignements.

ONTARIO GRANITE & SUPPLY CO.

Fondée en 1929 — J.-E. DULONG, gérant
934 est, Ste-Catherine, chambres 214-15 — Tél. HA. 1721

OPTICIAN OPTOMETRIST
EYES EXAMINED GLASSES FITTED
4009 ST. LAWRENCE BLVD. MONTREAL PL. 3735
FREEDLANDER

LES BOULANGERIES MARCEL MONETTE et PAIN MONETTE ENR'G.

Recommandées à l'ouvrier Pour leurs fameux "PAIN LAIT" et Gâteaux de qualité

Membres de la Ligue Patronale des Boulangers Indépendants "S'unir pour survivre"

28 STE-ANNE P. A. T. TEL. No 8

2549 DENONVILLE Fitzroy 5690

UN SEUL MAGASIN

R. Brouillette

Mme R. BROUILLETTE, prop.

Avant de meubler votre foyer venez comparer nos prix.

6014 Boul. Monk (près de l'église)

Wilbank 6144

VILLE-EMARD

Bonnier, Duclos & Bonnier
ADMINISTRATEURS DE
La Compagnie d'Assurance Funéraire
3503 PAPINEAU CH. 3192
de Montréal, Limitée.
Directeurs de Funérailles

Aidez-nous à gagner la guerre!

Achetez régulièrement des timbres et des certificats d'épargne de guerre

Mémoire soumis aux commissaires enquêteurs sur la grève illégale du C.B.R.E.

Montréal, le 23 février 1943

MM. Cyprien Miron
Bernard Wilson,
Commissaires-Enquêteurs,
Montréal.

Messieurs,

Pour faire suite à votre requête me demandant de vous donner les causes qui ont conduit, à notre avis, à la grève de vendredi dernier, déclenchée illégalement par la C.B.R.E., il me fait plaisir de vous faire tenir les remarques suivantes:

1. L'Union des Employés de Tramways, local 790, affiliée à la Fédération Américaine du Travail, a détenu — et détient encore — un contrat avec la Compagnie des Tramways de Montréal depuis 1918.

Le Local 790 n'a jamais fait de grève

2. Au cours de sa gestion, soit pendant un quart de siècle, les autorités du local 790 ont obtenu pour les employés sans jamais devoir recourir à la grève plusieurs améliorations de conditions de travail et ont fait bénéficier leurs membres des avantages que peuvent fournir des associations professionnelles, entre autres, des améliorations successives au fonds de pension, l'institution d'une assurance-maladie, de nombreuses augmentations de salaires, et. On se rappelle qu'en 1918, les employés de tramways gagnaient \$0.19 l'heure, tandis que maintenant ils gagnent en moyenne de \$0.85 à \$0.92 l'heure.

Le contrat de 1940

3. Ledit contrat a été renouvelé et endossé par tous les employés sans distinction à diverses périodes, entre autres, en 1940, sur un vote d'une majorité d'environ 1,800 voix. Ce contrat contenait une clause en vertu de laquelle la compagnie s'engageait à payer aux employés un boni de 25% à même ses recettes excédant un montant de \$13,025,000, en 1937 et \$15,000,000, en vertu du contrat de 1940.

Le Local 790 a combattu pour le boni

4. Comme toute autre union, le local 790 a dû subir la concurrence d'unions rivales. Dans notre régime démocratique actuel, la concurrence entre unions est chose normale. Seule, la dictature ne tolère pas de concurrence. Surtout en 1941 et 1942, la C.B.R.E. a mené une campagne de plus en plus violente. En 1943, le local 790 a combattu avec acharnement les ambiguïtés des réglementations fédérales sur la stabilisation des salaires, boni de vie chère et autres formes de contrôle des salaires, et a essayé, par des moyens légaux et pacifiques, d'obtenir pour les employés de tramways le "boni" auquel ils avaient droit par contrat, puisque cette année-là, la compagnie des Tramways de Montréal annonçait des recettes se chiffant à \$20,000,000. Les employés avaient droit à 25% de l'excédent au-dessus de \$15,000,000, soit environ 1 million et quart.

Mosher et Marquette brisent les lois

5. Les Commissions du Travail instituées sous l'empire des lois provinciales et fédérales ont rejeté les demandes légitimes et répétées du local 790 au sujet de ce boni. Il est bon de rappeler ici que sur l'une de ces Commissions siégeait M. P. E. Marquette, directeur régional actuel du Congrès Canadien du Travail, et sur l'autre, M. Aaron R. Mosher, président national du Congrès Canadien du Travail, officiellement affilié maintenant au parti C.C.F., tous deux chefs suprêmes de la C.B.R.E.

6. Ce sont Messieurs Aaron Mosher et P. E. Marquette qui, défiant ouvertement les lois, ont mené la campagne d'agitation parmi les employés de tramways pour s'emparer du contrôle des ouvriers d'une compagnie d'utilité publique importante comme celle des tramways de Montréal, alléguant qu'ils étaient les seuls capables d'obtenir justice pour

les employés sur cette question du boni. Ils garantissaient également pouvoir leur obtenir de nouvelles augmentations de salaires, de plus longues vacances payées, la lune et surtout l'atelier fermé. Le programme qu'ils offraient contenait, comme vous le savez, dix points spécifiques.

7. Le 27 mars 1943, les autorités du nouveau conseil national du travail en temps de guerre déclaraient qu'il était possible pour les intéressés, à compter du même jour, 27 mars 1943, d'en appeler des décisions antérieures rendues par l'ancien conseil. Cette nouvelle attitude était prise à la suite des requêtes et démarches faites en grande partie par les chefs du local 790, qui se préparaient depuis longtemps à présenter leur demande d'appel pour l'obtention du boni des employés dès qu'une telle déclaration serait faite par le nouveau Conseil National du Travail.

La C. B. R. E. déclare la première grève illégale

8. Le 28 mars 1943, les chefs de la C.B.R.E. donnaient un ordre de grève qui a été déclarée formellement illégale le même jour par le ministre du Travail, l'Hon. Humphrey Mitchell, à la Chambre des Communes du Canada. Cette grève visait à paralyser le local 790 dans sa demande de paiement du boni des employés, demande qui aurait été obtenue rapidement et sans grève par le local 790. De plus, le Congrès canadien du Travail et son affiliée la C.B.R.E. ont paralysé du même coup le service au public voyageur de Montréal par une grève injustifiée et injustifiable. Il semble que les chefs du C.C.L. et de la C.B.R.E. ne connaissent pas d'autres moyens que la grève pour dire, faire, obtenir ou refuser quelque chose. Peu importe les milliers de travailleurs, écoliers et ménagères montréalais pour qui le tramway est un service indispensable à toutes les heures du jour ou de la nuit, pourvu que les chefs du C.C.L. et de la C.B.R.E. puissent pratiquer le chantage à tout propos par des grèves illégales. Cependant c'est un régime auquel le public — et tous les employés de tramways bien pensants — n'entendent pas s'habituer.

9. Les directeurs et les membres du local 790 s'en sont tenus à la déclaration et à l'attitude annoncées par le ministre du travail lui-même et ont coopéré avec le conciliateur fédéral nommé spécialement pour régler la grève illégale, M. Carl Goldenberg.

L'accord Goldenberg un pansement d'urgence

10. Le conciliateur fédéral avait des instructions de régler la grève à tout prix et non pas, a-t-il semblé, d'étudier les causes qui avaient conduit à la grève et donner justice à ceux qui se trouvaient du côté de la loi. Le conciliateur fédéral a pris ce qui lui a semblé être le plus court chemin en décidant que les fauteurs de désordre devraient être ceux chargés de négocier au nom des employés avec la compagnie. Si le ministre du Travail n'avait pas déclaré la grève illégale en pleine Chambre des Communes, si les chefs du 790 n'avaient pas eu foi en l'autorité constituée qui déclare la grève illégale et s'ils n'étaient pas restés disposés à régler en temps de guerre tout différend par des moyens pacifiques et légaux, ils auraient bien pu prendre les moyens pour qu'une entente telle que préconisée par Goldenberg ne puisse pas réussir. En d'autres termes, puisque les moyens arbitraires et illégaux de la C.B.R.E. étaient bons, le local 790 aurait dû pouvoir se servir de méthodes de la même nature pour se défendre.

11. Par la suite, le local 790 a obtenu du conseil national du Travail le paiement du boni auquel les employés de tramways avaient droit en vertu du contrat de 1940. Simultanément des requêtes aux mêmes

fins étaient présentées par le Syndicat Catholique National et la C.B.R.E.

12. Le comité de négociations accepté par le conciliateur fédéral Goldenberg, en mars 1943, n'a jamais signé de nouveau contrat au nom des employés avec la compagnie des tramways. L'entente Goldenberg n'a été, comme on pouvait s'y attendre, qu'un pansement d'urgence.

La C.B.R.E. cherche par l'intimidation d'enrôler des membres du 790

13. La C.B.R.S. a tenté par tous les moyens possibles de maintenir l'intérêt parmi les membres qu'elle avait enlevés au 790 par des promesses et des mensonges, et elle essayait par des méthodes d'intimidation d'enrôler dans ses rangs d'autres employés restés fidèles au 790. Les moyens d'intimidation seront sans doute révélés au cours de l'enquête qu'a entreprise le procureur général de la province à la suite de la nouvelle grève illégale déclenchée vendredi dernier et qui était la résultante inévitable des agissements des chefs de la C.B.R.E. auprès des employés de Tramways de Montréal.

Le local 790 demeure toujours légalement le représentant des employés

14. A la suite de la grève de vendredi dernier, nous réitérons nos prétentions que l'entente intervenue entre le conciliateur fédéral Goldenberg en mars 1943 et les membres du comité de négociation de la C. B. R. E. est nulle et sans effet. Le prétendu comité de négociation de la C. B. R. E. est et a toujours été absolument inexistant, et de fait il n'a rien négocié. Or nous prétendons qu'un comité de négociation qui négocie rien n'est pas un comité de négociation. De plus, il devrait être statué à toutes fins que de droit que le seul organisme légal compétent pour négocier au nom des employés de tramways avec leurs employeurs est le local 790, qui n'a jamais cessé légalement d'être le mandataire des employés auprès de la compagnie.

15. Le contrat intervenu en 1940 entre le local 790 et la compagnie a été passé pour la durée de la présente guerre, les deux parties ayant conscience du fait de la guerre et étant soucieuses de faire régner l'ordre et la paix dans une organisation d'utilité publique comme celle des tramways.

L'intimidation sur les employés de tramways intolérable

16. La compagnie des tramways de Montréal emploie environ 4,000 hommes. De ce nombre, environ, 1,000 hommes sont des nouveaux employés embauchés par la compagnie après la passation du contrat de 1940. Comme avant 1940, environ 800 employés faisaient partie soit, d'une autre union ou d'aucune union, il arrive que la majorité des employés qui sont tombés dans le piège que leur a tendu la C.B.R.E. depuis deux ou trois ans, sont pour la plupart, des jeunes employés embauchés récemment et des vieux employés sur lesquels on a fait toutes sortes de pressions, employé toutes les méthodes d'intimidation et qui pour acheter leur paix ont fini par payer leur contribution.

Le régime d'intimidation systématiquement organisé contre les employés de tramways peut entraîner de graves conséquences: les désordres de vendredi dernier en sont la preuve irréfutable.

Nous espérons que les présentes notes vous seront utiles dans l'enquête que vous avez été priés de faire. Nous demeurons à votre disposition pour tous autres renseignements additionnels.

Vous réitérant l'offre de notre meilleure collaboration, nous vous prions d'accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.

Bien à vous,

L'Union Internationale des Employés de Tramways de Montréal, Local 790, Fédération Américaine du Travail.

A National Library

Paul Martin Urges the Establishing of a National Library.

The Parliamentary Assistant to the Minister of Labour, who seldom loses an opportunity of advocating measures and reforms designed to promote the welfare of the nation, and the workers in particular, stressed in his address before the Library Association of Ottawa the importance of making provision for a National Library.

There is hardly one in the Dominion who is better qualified to appreciate the value of an institution of this nature than the eloquent and scholarly representative for Essex East in the House of Commons.

It will be recalled that shortly after entering the House, Mr. Martin sponsored a resolution calling upon the government to establish scholarships in order to enable the talented children of workers to get that education and professional training which would permit them to develop their special abilities and thus make a contribution to the nation's wealth and welfare.

We are pleased to give extracts from Mr. Martin's excellent address:

"I am of the opinion that this Canada of ours, great actually and greater potentially, will not suffer by our paying more attention to things of the spirit and of the mind, to those things that touch history and philosophy and science and art, that is to say, knowledge — which is part of what is called culture. In fact, it is one of the very things that we must begin to think about very seriously. And I am convinced, not only can we evolve a distinct Canadian culture, as distinguished from the several sectional cultures, but we can thereby assist in solving a great national problem, that of national unity."

"I venture to suggest that something in the nature of a National Library would assist very much in provoking Canadians to think more in terms of Canada as a Nation than in terms of its various sections."

"I do not suggest that at this moment, when our resources and energies must be fully expended in the prosecution of war, that the project should be immediately set up, but I think it well to formulate a line of approach in the hope that in the not too distant future some definite steps will be taken to establish in this, our Capital City, a National Library."

"Now our Library of Parliament is an agreeable looking dome-like structure. It is not without its peculiar beauty and charm and efficiency, but it is not a National Library in the sense that it does not fulfill the purposes of these other National Libraries. Our Library of Parliament is a Legislative Library. It was established to serve the requirements of Parliament and not of the people of Canada."

"The proposal is based on the fact that there is no central library in Canada, upon which Canadians through their local libraries can draw for material, which is not available locally."

And I envisage the National Library of Canada as serving as a central repository of "library information for members of the public and of the library profession." In addition to the lending of books, the National Library would undertake the compilation of a union catalogue which would serve as a central record of "special resources in public and private collections throughout the Dominion."

"The National Library of the United States with its well known efficiency has adapted itself to the needs of a Democracy. The problem of geographical distribution in the United States and the way it is met by the National Library of the United States faces up to our own problem of distribution, which is continental in its scope."

"When President Masaryk, the father of Czechoslovakia, laid the foundations of his country, it is significant that he did not overlook the place of a National Library in his calculations. He was undoubtedly motivated by the same considerations which are behind this general statement of mine: he wanted to build a nation of men and women whose purposes were not exclusively marked by material gain. He wanted prosperity and he wanted leisure time for his people, but he wanted them also to be part of a national soul; and he knew that this could be developed by reaching out towards those things which ennoble men in history. In this country now in fuller nationhood, we want to create a definite Canadian nationalism, the right kind of nationalism, not the kind which provokes destruction but which brings richness and dignity. In religion, in learning, in music, in art and in knowledge men grow — and so do nations. We all want Canada to flourish into a true nationhood marked by a Canadian contribution to that which is called civilization. And just as we want to build a Canadian industry for the security it affords our people, so too we want to build a Canadian civilization for the comfort and the dignity and the stature it will afford our people. I believe a National Library in the sense I have been talking will contribute to that end, and make this country not only rich, strong and vigorous in the use of its material resources but in its intellectual tradition."

Employment of Co-ops Suggested

The use of co-operative organizations as sources of supply and as a distributive network in the organization of relief for liberated Europe is suggested in a new publication of the International Labor Office.

In addition to the practical considerations that the co-operative movement is widely spread over many countries and has an important economic position both as a distributor and source of supplies, it also merits attention in relief planning for psychological reasons, the publication declares.

"Deeply rooted in the lives of the people," the study says, the movement "represents at once a spontaneous and organized advance towards that 'freedom from want' named by the Atlantic Charter. In the view of many, besides possessing great possibilities for the work of rehabilitation, co-operative institutions and, more broadly, co-operative principles and methods might well be introduced as an integral part of the rebuilding of those dismantled national economies which will have to be designed almost anew."

Entitled "Co-operative Organizations and Post-War Relief," the publication is a documentary study which is designed, it says, to provide "an objective assessment of the possibilities offered by the co-operative movement for the solution of the more immediate post-war problems." It was prepared by the I. L. O.'s Co-operative Service, and makes use of information received in response to a special questionnaire sent to co-operative organizations in all parts of the world.

The study declares that the belief is increasingly held that co-operative institutions can play an important part in the solution of post-war problems. Significantly, it says, this conviction has been expressed in the post-war plans of the underground organizations in some of the occupied countries.

Among the reasons why the co-operative movement has been thought able to play a useful part in post-war relief operations, the study cites these:

1. It is an "established, experienced and proved" organization ready for use.
2. It forms an organized structure on a national and, less fully, on an international scale.
3. It possesses an experienced personnel, trained in distribution and other business.
4. It is "habitually concerned with needs that are the same as, or very similar to, those requiring satisfaction under relief conditions."
5. It is not a "passive mechanism, but an active self-help and mutual aid organization."

Britain Orders Finer Books

Montreal. — The British Army Educational Authority has placed large orders for two standard works by Dr. Herman Finer, Special Consultant on Post-War Reconstruction to the International Labor Office. The books are "Theory and Practice of Modern Government," and "The British Civil Service." They are to be used in courses designed to prepare army personnel for post-war duties.

Maintenance of ILO Urged

Wellington, New Zealand. — The "success which has attended the activities" of the International Labor Organization "necessitates the maintenance of the whole structure after the termination of the present hostilities," the New Zealand Employers' Federation said in its recently-published annual report.

ON STRIKES

By RUTH TAYLOR

Everyone OUTSIDE of Labor is talking about strikes. It's time WE did a little talking among ourselves on this subject!

What do our own people say? William Green has just expressed the official viewpoint when he said, "Our soldiers, facing the enemy, will fight. Our workers must work. Local strikes or interruption of production may imperil the lives of thousands of our boys. They cannot be excused or justified or condoned."

Dan Tobin summed it up in characteristic fashion in the December issue of the International Teamster when he said, "Tell the rat who advocates strikes that the blood of young men across the seas fighting a fight for our freedom 'will be on your hands' or on your conscience. And when this conflict is ended, you can look into the eyes of your children and into the faces of the mothers whose sons do not return and say you did not help kill their boys by stopping work."

These leaders realize full well that though we are on the high-road to Victory, we are not there yet. We cannot afford to let up for an instant, or be stopped by personal considerations. If we let our wants control our plans, then our possessions are liabilities and not assets. If we let our prejudices interfere with our production, we hurt no one but ourselves.

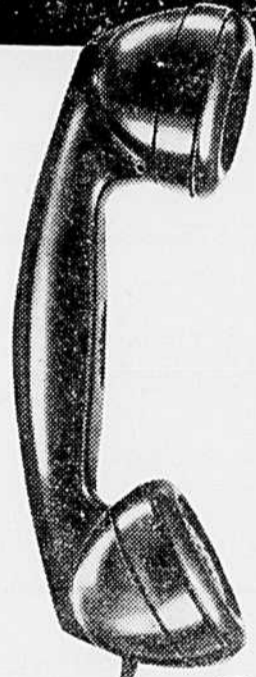
Where we go from here will depend on how we keep on working to supply those who are fighting to win the war. If our boys had been sent out to the attack, half-equipped, without the proper backing of airplanes to protect them, ammunition, food, medical supplies, ships for convoy — the results would not have been victory but disaster, not merely to them but to us as a nation and to the cause of freedom throughout the world.

For mark it well, there is no temporary defeat in this war as in the past wars of history. I shudder to think what would happen to our labor unions if the Axis won the war, how quickly they would be changed into labor battalions and the men worn to the bone by a relentless speed-up. There will be no war to follow later if this war is lost. This is total war — and its harvest calls for the total mobilization of every last bit of manpower. There must be no idle machines, no idle men. An idle machine is a machine working for the enemy. An idle man is a soldier for the Axis.

Another great labor leader, Victor Olander, summed it up for all of us when he said, "We are a free people: the freest in all the world. The primary condition of freedom is the right to make a choice. We must choose rightly and thus prove that as free men and women our people are not only the happiest in peace but also the most reliable and therefore the strongest in war."

That is the stand of Labor on strikes — Now get out and show that to the people who hear only the other side!!

There's ROOM FOR EVERYBODY...



PRODUCTION MEN—keeping in constant touch with sources of raw materials, suppliers of parts, government and military authorities.



THE ARMED FORCES—with responsibility for training and supply, for troop movements, for operations on land, air and ocean battlefronts.



GOVERNMENT OFFICIALS—in touch with every phase of our production and military program—with foreign governments—with national and international war agencies.



YOU—depending on your telephone for quick, essential communication at work and at home.



But telephone lines can carry this wartime load only if we all use existing facilities sparingly, and keep our calls just as short and business-like as we can.

Additional equipment is severely limited by material shortages; co-operation must take the place of construction if essential calls are to go through promptly.



On Active Service Giving Wings to Words

Spécialité :
MERCERIE
ET VÊTEMENTS
DE TRAVAIL
POUR HOMMES
FALKIRK
2 8 6 5

Mlle L. ALLARD
MARCHANDISES
SECHES
FOURNITURES DE MAISON
2401A EST, SAINTE-CATHERINE

PALACE
THEATRE

DEANNA DURBIN
FRANCHOT TONE
PAT O'BRIEN in
**HIS BUTLER'S
SISTER**
with AKIM TAMIROFF

CAPITOL
THEATRE

SUSANNA FOSTER
DONALD O'CONNOR
PEGGY RYAN in
"TOP MAN"
Added Feature
**"Sherlock Holmes
Faces Death"**

PRINCESS
THEATRE

Held Over 2nd Week
Edgar Rice Burroughs'
**Tarzan's Desert
Mystery**
Added Feature
'Gangway for To-Morrow'

LOEW'S
THEATRE

2nd WEEK!
MARIA MONTEZ ☆ JON
HALL ☆ Turhan BEY in
**Ali Baba and the
Forty Thieves**
in TECHNICOLOR

MONARCH GAS RANGES
Made by
Canadians
for
Canadian Homes

**Encouragez
nos
Annonceurs**

COUR SUPERIEURE
Province de Québec
District de Montréal.
No. 224708.

HENRY ALASTAIR QUINN, méca-
nicien de la Cité et District de Montréal,
présentement en service dans l'Armée
Canadienne de Sa Majesté, Ombre-Mer.
Demandeur

vs

DAME YVONNE MARGARET NOSE-
WORTHY, épouse du demandeur, du
même lieu, d'abord autorisée par son
dit époux aux fins des présentes.
Défenderesse

Il est ordonné à la défenderesse de
comparaître dans le mois.
Montréal, 14 février 1944.
Mergler & Mergler,
Procureurs du demandeur,
150, rue Craig,
Montréal, Que.

T. DEPATIE,
Député-Notaire.

9-10

NOTICE
Public notice is hereby given that
the undersigned has accepted under
benefit of inventory the Succession of
the late Isaac Smith, in his lifetime of
the City of Outremont, in the District
of Montreal, horse dealer,
Montréal January 25th, 1944.

SAUL SMITH.

They Must Be Avenged!

The Brutal Murder and Torture of Brave
American Soldiers Demands the Annihilation
of Jap Barbarians and Sadists. —
"The Death March of Bataan"!
By BERNARD ROSE, K.C.

As the information given by eye witnesses and others of
the horrible atrocities committed by the subhuman Japs becomes
known, indignation rises to so intense a degree that Americans
of all classes and of both sexes are a unit in demanding that
prompt and drastic measures be taken to not only find and
summarily try the murderers of unarmed Americans and
Filipinos but, proceed to destroy the land that gave these
monsters birth.

The accounts received of the murders and savagery of the
Japs are so gruesome and so overwhelming in their horror,
that it is difficult, as General McArthur told Lieutenant-Colonel
William Edwin Dyess, to get the people to believe them. The
account given by Colonel Dyess of the terrible treatment to
which those who surrendered were subjected rouses every
decent fair-minded man and woman within the United States
and the English-speaking lands to a fury that will not be
satisfied until these filthy associates of Hitler are completely
liquidated.

When one reads of what individual Japanese officers and
soldiers were guilty of, one's hands are clenched and teeth
set in a determination that these heroic soldiers fighting for
freedom must be avenged.

The Japs, with insufferable conceit, of a quality similar
to that of the murderous Nazis, boasted of the progress they
had made since they adopted Western manners and science.
They have utilized this progress to kill and treat in the most
fiendish manner the men of the nation to which they owe
so much.

The frightful details of the unbelievable crimes committed
by the Japs, and particularly the officers demonstrate beyond
any doubt that the Japs far from being entitled to treatment
as human beings, are still brutally barbarian and unfit in
any way associate with nations that believe in human values,
values.

To deny men food and water and force them at the
point of a bayonet to march even when they were dying of
thirst or hunger and suffering from disease, proves, that the
Japs like the Huns, are ready to violate all laws human and
Divine.

That brave men should be thus treated, and according to
the Dyess account, an American officer beheaded by a diabolically
sadistic Jap officer dead to all canons of decency and
humanity is further evidence, that the Japanese as a whole
must not be trusted and dealt with in a manner which their
crimes deserve.

One can only picture the consternation of the worn, weary,
starved, and diseased fellow-prisoners of the beheaded
American officer when they saw what had happened! The
man responsible for this murder must be found and punished
as he deserves. The same treatment should be meted out to
the Japanese officers and soldiers who were in charge of the
helpless six thousand taking part in the death march to Bataan.

The Americans are a chivalrous people. They would not
in any circumstances, no matter what the provocation, treat
even the most degraded criminals in a manner that the
prisoners were by these Japanese cutthroats and beasts.

Americans must pledge themselves to do everything that
their great power and resources permit to hunt out and dis-
cover the men guilty of crimes against their nationals who
having surrendered thought they would be treated as prisoners
of war and in accordance with established conventions, but
who found out once they surrendered they were treated so
inhumanly and barbarously that had they known what their
fate would be, they would have fought to the last man rather
than be taken captives.

The great American people, and particularly the comrades
of the murdered, ill-treated, and starved American soldiers,
must maintain their indignation because of what they have
learned, at white heat coupled with the determination that
they will not suffer a Jap to live.

No mercy should be shown Japs of any age or race;
their cities must be bombed and wiped out as destructively as
those of Hitler. Distinctions cannot be made because there may
still be innocent and helpless Jap men and women. When the
principal cities of Japan are laid in the dust and millions will
be homeless, then those who are the victims of the Nippon
militarists and adventurers will be able to turn and rend them.

The Japs have no doubt waited for this opportunity to
humble the soldiers and citizens of the proud English-speaking
nations. They are wreaking their vengeance upon men who
not only fought bravely, but surrendered in the belief that
they would be treated as prisoners of war.

The American people owe it to the memory of the victims
of Jap wrath to build, build, and build, in order to destroy,
destroy, kill, kill, and kill! Not only must the Jap armies be
defeated but annihilated. Their navy and merchant marine
must be sunk without a trace. Every building used for indus-
trial purposes must be smashed beyond repair. It must be made
clear to the legions of Hirohito that, not the Japs or the Nazis
but the United Nations are invincible and the soldiers of an
avenging Deity.

All the sympathy that wells up in one, goes out to the men
who had the great misfortune to fall into the hands of the Jap
military murderers. One can likewise appreciate the feelings
of the relatives and the wives and mothers of the men who
were in the army that were starved and slaughtered by the

Post-War Security

Prominent Member of Parliament Speaks of
the Fears of Those Who Will be Seeking
Employment When War Ends.

A veteran of the last war and a mining engineer by profes-
sion, who worked his way through by his own efforts, Fred
Whitman, M.P., the hard-working and devoted member for
Mount-Royal in the Dominion House, knows whereof he speaks
when, in addressing the Montreal Westward Rotary Club, he
endeavoured to express the fears of: "The young man in the
armed forces" who asks: "What's going to happen to me when
this war is over? Will I have a job? Will I be able to make
a decent living? Will there be any security for us? Similarly,
there are scores of thousands in war industries who are afraid
they will be out of work and pay envelope as soon as the war
is over." "Next to prosecuting the war to the utmost, this fear
is the biggest problem facing us now; but it will be solved
because we've got to solve it."

This problem is one that is of the highest concern to not
only labor leaders, workers in the war industries, and the
soldiers who will come back, but also the governments and
employers interested in their industry and the welfare of the
nation.

Mr. Whitman's association with workers and his own
experience in the practising of his profession has given him
an insight into the situation, and in speaking as he did to the
representative audience he addressed, he spoke on behalf of
the classes to which he made referenc.

As he pointed out, winning the war is the first and most
important responsibility devolving upon the government and
the nation — but even in the midst of war with the reduction
of personnel in a number of establishments, the problem of
getting jobs becomes so intimate and pressing for the dis-
charged worker that he naturally turns to the government in
the hope that steps will be taken to provide employment.

In the speech from the Throne reference was made to the
government's intention of doing all that is possible to create
employment through the legislation and measures that will be
devised.

Members of the House of Commons who can speak as
understandingly as Mr. Whitman can will be able to suggest
or recommend to the government or any agency that it estab-
lishes what measures should be adopted in order to minimize
or eliminate the fear that prevails because of the difficulty
immediately following the war, or even prior to its conclusion,
in getting a job.

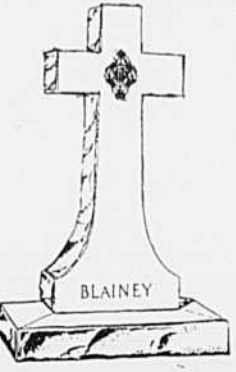
A nation is fortunate when in its principal deliberative
chamber it has representatives of the people who think in
terms of the welfare of their fellow-citizens. Mr. Whitman does
not speak often in the House, but as an engineer, what he says
is at all times constructive and practical. Those who are or
may be influenced by the fear that he mentioned will be
grateful to him in making their views known. With the co-
operation of such well-informed members of the Commons,
labor leaders and industrial executives, the government will
be able to proceed in making preparations for peace as
adequate to meet the situation as it did and has for carrying on
the war.

All who have the best interest of Canada at heart and
those who work for a livelihood will certainly agree with
Mr. Whitman that "security for all must be achieved."

little brown thugs of the Orient who were taught that Japan
would conquer the world and impose its rule upon all peoples.
Their treatment of the Chinese should have warned us that in
no circumstances should the slightest reliance be placed upon
any promises made or the laws of war respected.

The tortured souls of the thousands cry aloud to the world
for vengeance and the retribution, that should and must over-
take those who slaughter and maim the weak and unarmed,
the sick and the starved, without mercy. The Japs who per-
petrated these indescribable horrors are the instruments of a
military caste that like their Nazi associates think and plan in
terms of conquest, theft, murder, and the enslavement of the
captured. The Japs are not even fit to clean the shoes or breathe
the same air as any one or more of the men who because of
the fortunes of war were placed at their mercy.

Day in and day out, the American people, and this applies
to our own Canadians, must renew their resolve to carry on
the fight against Japan relentlessly, mercilessly, and without
a stop until not only will they unconditionally surrender, but
the whole of Japan made to realize the enormity of the offences
and crimes committed by the Japanese armies and the effects
of which will be felt for a thousand years.



MONUMENTS
funéraires
en granit canadien

Votre choix entre 500 modèles artis-
tiques en fameux granit "Silver"
inusable; rose, rouge, noir ou sur
commande au prix du fabricant.

SILVER GRANITE CO., Ltd.
CHerrier 2676
2331 Provençal (près Dufresne)

The Tramway Situation — The Facts

Local 790 Stands for Law and Order and Respecting Agreements.

By ELPHEGE BEAUDOIN, President, Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. President, Provincial Federation of Labor.

Within the course of less than a year, two strikes causing hardship and loss to hundreds of thousands of workers were instigated by persons who thought little of the hardship and loss caused. They forgot that when they stopped the transportation system of this city that it is not the rich or those who have motor cars, but the poor, men and women, working in factories and stores, who suffer the inconvenience and loss.

Those who did not consider what their action meant, said: "To H... with the public!" Yet, these same men expect that the public will sympathize with them. The workers as a rule are generally sympathetic where strikes take place that have some justification. There was absolutely none for the first or the second. We members of Local 790 were opposed to the first and the second strike. We believe that the first duty which our employment imposes upon us is to serve the public by giving our employers the best service we can. We feel that if we have grievances, that the Company will consider and endeavour to adjust them and where they cannot be adjusted by the Committee and the Company, the government can be called upon to intervene and do its utmost to recommend or effect a settlement.

For more than twenty years our relations with the Company have been satisfactory. It was through the efforts of Local 790 that we secured progressive and substantial improvements, and I want to take this opportunity of expressing my appreciation of the co-operation we at all times received from the President

and General Manager of the Company. It was because of the co-operation and goodwill shown by the Company officials that the overwhelming majority of the employees were satisfied that as conditions improved generally, we would share in the benefits. It can therefore be properly said that whatever improvement has been brought about in the situation of the employees generally of the Montreal Tramways Company is due entirely to the effective and splendid work of those who held office in Local 790, and represented it in dealing with the Company.

The trouble last year related to profit sharing. We felt that notwithstanding the rulings of the Regional War Labor Board which had first refused to sanction the payment to the employees of their share in the increased earnings that the Company was warranted in paying this amount which the employees believed they should get. I am satisfied that we would have been paid this amount without the necessity of tying up the system as it was for sixty hours last year. When the matter finally came before the National War Labor Board, it declared that the Company, notwithstanding any previous ruling, should carry out the provisions of the agreement.

The credit for getting the amounts constituting a share of the profits over a given amount of earnings was taken by the very men who were responsible for the strike that took place last year. It was unfortunate that those who got it forgot that when the agreement was concluded with the Committee chosen by the employees, it was not those who caused the first and second strike that concluded the agreement, but the very men who have been denounced and reviled by the organizers who have left nothing undone to get members of Local 790 to join their organization.

I can properly ask them what they ever did that can for a moment compare with what we of Local 790 have accomplished since we have been affiliated with the International. During the last strike, a very large number of our members would have taken the cars out, but being threatened with violence and most of them being old men with families, they felt that they did not want to be the victims of violence in carrying out their duties in accordance with the terms of the agreement.

The policy of our organization affiliated as it is with the American Federation of Labor is to at all times respect and carry out the agreements we conclude with employers. Not only have the organizers of the rival union tried to destroy Local 790 by undermining its influence and detaching its members, but they apparently are unable to control their members. They may deny that they are in any way responsible, but the responsibility is theirs since members of their organization refused to work with members of ours.

In all the years that we dealt with the Company through a committee, we never asked for a closed shop; we were satisfied that the Company recognized us since officials of Local 790 could at any time approach the management and discuss matters with it in the way of grievances as well as concessions. We strongly repudiate the action of those who caused the trouble this time! It was unfair to the workers throughout this great city and it showed that there was a very serious lack of discipline. Furthermore, both the Industrial Disputes Investigation Act and the new provincial law were contemptuously ignored.

Let me again say that we of the American Federation of Labor believe in maintaining law and order even where the law affecting us is not one to our liking. In a democratic country laws can always be changed through public opinion exerting pressure upon the government. There is no need and there is no advantage to be gained by strikes or other measures that cause loss, inconvenience, and suffering to the public.

We of Local 790 have been abused because we have exercised our right to point out to misguided former members how they have been exploited, but we certainly at no time did, would, or will countenance anything that might lead to an interruption of the service upon which so many hundreds of thousands depend upon to get to their employment. The agreement which was concluded was for the duration of the war. The Company has at all times shown a willingness to respect it; we will certainly do our part in co-operating with the Company in having the agreement carried out in accordance with its provisions.

Let me again repeat that men employed in the carrying on of so vital a service as a tramway system have no right to go on strike until every possible legal means and recourse to available agencies have been exhausted. When the war is over and thousands will be looking for jobs, the tramway system will still function and their employees will still have their jobs. In appreciation of this, they should do everything possible to be loyal to their contract, and together with the management, give the workers of this great city the best possible service. They should, by their conduct and readiness to respect the law, show the workers a splendid example.

I am confident that when each employee will sit down and quietly think the situation over and learn something of the history of the organization which for so many years has labored in the best interest of the tramway employees, that he will reach only one conclusion, and that: how much the tramway employees have benefitted in the last twenty-five years because of the existence and work of the organization which today is being attacked by men who think in terms of the revenue they can get instead of the welfare of the employees and the public.

Commodity Control Boy Urged

The setting up of an international organization to assure that inter-governmental commodity control agreements are formulated and administered in the public interest is suggested in a new International Labor Office study.

The establishment of such an organization "would seem essential," the publication declares, if the principles of commodity control policy which have been recognized internationally as desirable are to be translated into "standard practice."

Chief among these fundamentals of policy, the study lists the principle that commodity control policy "should promote the constant availability of adequate supplies at prices which give a reasonable return to the efficient producer and are held sufficiently stable to afford him constant protection against erratic swings of major dimensions, but do not involve the exaction from the consumer of monopoly profits or the payment by him of prices held at unduly high levels to maintain the profitability of high-cost capacity."

Functions Suggested

The study proposes that these should be among the functions of a general international commodity control authority:

1. To ensure that the principles subscribed to by its member governments are respected in individual agreements governing the production and marketing of foodstuffs and raw materials, such as wheat, sugar, coffee and rubber.
2. To assure that schemes for particular commodities are co-ordinated.
3. To serve as the link between individual commodity control schemes and the "over-all arrangements which will be necessary if a serious endeavour is to be made to integrate measures of commodity control with general international economic policy."
4. To publish reports of the operations of the various control authorities.
5. To hear appeals from consumers "and perhaps minority producers" against the decisions of particular controls.
6. To decide disputes between producers and particular control authorities.

The study, which is entitled "Intergovernmental Commodity Control Agreements," makes its proposals in an introduction to a collection of the texts of the existing agreements, and of extracts from the principal international pronouncements on commodity control policy.

Any international control organization should include persons having a special responsibility to ensure that the interests of consumers are fully considered in framing and administering policy, the study says. It also suggests the desirability of associating labor with control authorities, possibly through the I. L. O.

CABARET LION D'OR

Repas, Bière et Vin, Danses — Service prompt et courtois
Cuisine canadienne

1696 ONTARIO EST. MONTREAL

AM. 9051



2461, rue des Carrières, Montréal

CRéscent 4167



GOVERNMENT NOTICE NATIONAL WAR LABOUR BOARD

Incorporation of Cost of Living Bonus into Wage Rates

THE ATTENTION of all employers in Canada, subject to the Wartime Wages Control Order 1943 (P.C. 9384), is directed to the provisions of the Order requiring them to establish for each of their occupational classifications, not above the rank of foreman, a single wage rate or range of wage rates as prescribed by the rules set out in Schedule "A" of the Order by adding to the previous authorized single wage rate or previous authorized range of wage rates the amount of previous authorized cost of living bonus, and that such established single wage rate or range of wage rates shall be effective for the first payroll period beginning on or after February 15, 1944.

Employers who may not be paying previous authorized cost of living bonus as required by General Orders of the National War Labour Board, issued under dates of August 4, 1942, and November 3, 1943, pursuant to the provisions of the Wartime Wages Control Order, P.C. 5963, are required to include such amounts of cost of living bonus in the establishment of wage rates of their employees under P.C. 9384 effective for the first payroll period beginning on or after February 15, 1944, as stated.

C. P. McTAGUE,
Chairman

NATIONAL WAR LABOUR BOARD

Ottawa, Canada

D-3-44-W

VIENNA GRILL CAFE INCORPORATED

1964 rue Ste-Catherine Est
Montréal